

p. 502, 582, 705, 717

LE PETIT ROBERT

DICTIONNAIRE ALPHABÉTIQUE ET ANALOGIQUE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

NOUVELLE ÉDITION DU
PETIT ROBERT
DE
PAUL ROBERT

TEXTE REMANIÉ ET AMPLIFIÉ
SOUS LA DIRECTION DE
JOSETTE REY-DEBOVE
ET ALAIN REY

 LE ROBERT

ouvelle édition millésime 2014

ous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous
ys.

SNL Le Robert, 1967 pour la première édition du *Petit Robert*.

Dictionnaires Le Robert, 1993 pour Le Nouveau Petit Robert, édition
itièrement revue et amplifiée du *Petit Robert*.

Dictionnaires Le Robert - SEJER, 2013 nouvelle édition.
i, avenue Pierre-de-Coubertin, 75013 Paris.

BN 978-2-32100-216-1

oute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement
l'auteur, ou de ses ayants-droit, ou ayants-cause, est illicite (article L. 122-4 du Code
la propriété intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé
e ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par l'article L. 335-2 du Code de
propriété intellectuelle. Le Code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes
l'article L. 122-5, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé
copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part et, d'autre part, que
analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.

CONDITION [kɔ̃dijɔ̃] n. f. – fin XIII^e ♦ du latin *condicio*

■ **ÉTAT, MANIÈRE D'ÊTRE A. (PERSONNES)** ■ 1 (fin XIII^e) VIEUX Rang social, place dans la société. > classe, état. « elle était très au-dessus de sa condition » MAURIAC. *L'inégalité des conditions sociales. Les trois conditions, au Moyen Âge* : les nobles, les serfs, les vilains. Une personne de condition élevée, et ABSOLU (vx) une personne de condition. > noble. Être de condition modeste. ■ 2 vx Situation à un moment donné. « Notre condition jamais ne nous contente ; La pire est toujours la présente » LA FONTAINE. ■ 3 MOD. La situation où se trouve un être vivant (spécial l'homme). > destinée, sort. La condition des femmes. « Notre véritable étude est celle de la condition humaine » ROUSSEAU. « La Condition humaine », roman de Malraux. — Conditions de vie : ensemble des facteurs économiques et sociaux caractérisant la vie d'un groupe social (cf. Niveau* de vie). ■ 4 État passager, relativement au but visé. En (bonne) condition (pour) : dans un état favorable à. Cet élève est en bonne condition pour passer son examen, bien préparé. Mettre un cheval, un athlète en condition. — La condition physique d'un athlète. > forme. ♦ (1965) METTRE EN CONDITION : préparer les esprits (par la propagande). > conditionner. Mise en condition. > conditionnement.

■ **C. (CHOSSES)** État d'une chose qui a les qualités requises. Marchandise livrée en bonne condition. — spécial État hygrométrique convenable (d'un tissu). Faire des essais sur la condition d'une soie. > conditionnement.

■ **CIRCONSTANCE** ■ 1 (fin XIII^e) État, situation, fait dont l'existence est indispensable pour qu'un autre état, un autre fait existe. « La première condition du développement de l'esprit, c'est sa liberté » RENAN. Remplir les conditions exigées. C'est une condition nécessaire. (1704) Condition sine qua non, sans laquelle une chose est impossible. — DIDACT. Conditions nécessaires et suffisantes pour que... [ABRÉV. CNS]. — Les conditions d'un armistice, d'un traité. > clause, stipulation. Dictier, imposer, poser ses conditions. > exigence ; ultimatum. Quelles sont vos conditions ? > prétention. À telle condition : seulement dans ce cas. j'accepte, mais à une condition. j'y mets une condition. ♦ Se rendre sans condition, sans restriction, purement et simplement. Armistice, capitulation sans condition. > inconditionnel. — À condition de (et l'inf.). C'est faisable, à condition d'être patient. À (la) condition que (et l'indic. futur ou le subj.). > moyennant, pourvu que. Je te prête ma voiture à condition que tu me la ramènes, ramèneras avant ce soir. ♦ Sous condition, en respectant certaines conditions préalables. Sous condition de (et l'inf.) (cf. Sous réserve* de). ■ 2 PLUR. Ensemble de faits dont dépend qqch. > circonstance, contexte. Les conditions économiques d'un marché. > conjoncture. Offre soumise à conditions. Attendre des conditions favorables. Les conditions psychologiques, sociologiques d'un fait. > base, donnée, élément, fondement. Conditions de travail (> ergonomie). Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Les conditions atmosphériques. Les conditions de vie dans un milieu donné. > climat, terrain. ♦ Voyager dans de bonnes, de mauvaises conditions. Dans ces conditions, nous refusons, dans ce cas, étant donné les circonstances. ♦ PHYS. Conditions initiales d'un système : valeurs de la fonction et de ses dérivées déterminées par la nature physique du problème. Conditions aux limites, qui interviennent dans la solution des équations régissant un phénomène, imposées par les lois physiques et les dispositions expérimentales. > conservation, continuité. ■ 3 OR. Modalité ayant pour effet de subordonner la validité d'un acte juridique à un événement futur et incertain. Condition expresse, tacite ; condition suspensive, résolutoire. > clause, convention. Les conditions d'un contrat, d'un acte juridique. Conditions générales de vente (CGV). Acheter, vendre sous condition, sous garantie ; en réservant à l'acheteur le droit de rendre la chose achetée s'il n'en est pas satisfait. ■ 4 PLUR. Moyens d'acquiescer. Faire des conditions de paiement. > crédit, facilité, modalité. Obtenir des conditions intéressantes, avantageuses. ABSOLU Faire des conditions à un client. > prix.

■ **CONDITIONNÉ, ÉE** [kɔ̃dijɔ̃ne] adj. – 1394 ♦ de conditionner ■ 1 VIEUX Qui est dans une condition, un état. « des enfants bien conditionnés et de corps et d'esprit » MOLIÈRE. ■ 2 (1869) Soumis à des conditions. Expérience conditionnée. PSYCHOL. PHYSIOL. Dont le comportement est lié à certaines conditions. « De toute façon, l'homme est conditionné » BEAUVOIR. Réflexe* conditionné. SUBST. PHLOS. Le conditionné : ce qui dépend d'autre chose. ■ 3 SPÉCIAL Qui a subi un conditionnement. Produits conditionnés. ■ 4 (de l'anglais) Air conditionné, que l'on a amené à la température (généralement plus froide) et au degré hygrométrique voulus. Hôtel à air conditionné. > climatisé. — PAR EXT. L'appareil qui climatise. > climatiseur. Brancher l'air conditionné. ■ CONTR. Absolu, inconditionné.

■ **CONDITIONNEL, ELLE** [kɔ̃dijɔ̃nel] adj. et n. m. – 1361 ♦ latin *condicionalis* ■ 1 Qui dépend de certaines conditions, d'événements incertains. > hypothétique. Promesse conditionnelle. Évènement conditionnel. > contingent. — PSYCHOL. PHYSIOL. Réflexe* conditionnel. — DR. Contrat conditionnel. Clause conditionnelle. Libération conditionnelle. Mise en liberté conditionnelle. 100. Jugement conditionnel. GRAMM. Proposition conditionnelle, qui exprime une condition. > hypothétique. ■ 2 (XVI^e) GRAMM. Le mode conditionnel, ou n. m. le conditionnel : mode du verbe (comportant un temps présent et deux passés) exprimant un état ou une action subordonnée à quelque condition ou éventualité (ex. Si vous le vouliez, j'irais avec vous). Présent du conditionnel. « Le conditionnel magique des enfants : alors, on serait des Peaux-Rouges... » CHABROL. ♦ Se dit aussi du futur du passé, qui a la forme de ce mode, employé dans la concordance de temps (ex. J'affirmais qu'il viendrait). ■ CONTR. Absolu, catégorique, formel, inconditionnel, 2 net.

■ **CONDITIONNELLEMENT** [kɔ̃dijɔ̃nelmɑ̃] adv. – 1361 ♦ de conditionnel ■ Sous une ou plusieurs conditions. Promettre conditionnellement une chose. ■ CONTR. Inconditionnellement.

■ **CONDITIONNEMENT** [kɔ̃dijɔ̃nmɑ̃] n. m. – 1845 ♦ de condition ■ Le fait de conditionner. ■ 1 Conditionnement des textiles : opération déterminant le pourcentage normal d'humidité que doit contenir chaque matière textile. Étude de conditionnement. — PAR ANAL. Conditionnement des bois tropicaux. — Conditionnement du blé : opération mettant le grain de blé dans la meilleure condition de mouture. ■ 2 Conditionnement de l'air : réglage de la température et du degré hygrométrique de l'air d'un local. > climatisation. ■ 3 Présentation de certains articles pour la vente. > emballage, embouteillage, emballage. Conditionnement d'un médicament. Un beau conditionnement. > packaging (AMÉRIC.). ■ 4 PSYCHOL. PHYSIOL. Action de conditionner ; fait de provoquer artificiellement des réflexes* conditionnés, et PAR EXT. des habitudes de pensée, de comportement dans un ensemble social (> intoxication, matraquage). Le conditionnement du public par les médias. — Processus d'acquisition d'un réflexe conditionné. ■ CONTR. Déconditionnement.

■ **CONDITIONNER** [kɔ̃dijɔ̃ne] v. tr. (1) – 1250 ♦ de condition ■ 1 (1694) Pourvoir (une chose) des qualités requises par sa destination. — spécial Conditionner des étoffes, des textiles, leur faire subir l'opération du conditionnement. — Conditionner des produits, des articles, les préparer pour l'expédition et la vente. > traiter ; coliser, emballer. Piles conditionnées par deux, sous blister. Lait conditionné en briques. ■ 2 (1932) Être la condition de. Son retour conditionne mon départ : de son retour dépend mon départ. Fait qui conditionne l'apparition d'un phénomène. > commander. ■ 3 PSYCHOL. Mettre en condition* (l. A. 4^e), rendre conditionné. > déterminer, influencer. « conditionner [la petite fille] à son futur rôle de mère » BARTHES. ■ CONTR. Déconditionner.

■ **CONDITIONNEUR, EUSE** [kɔ̃dijɔ̃nœr, øz] n. – 1929 ♦ de conditionner ■ 1 n. m. Appareil servant au conditionnement de l'air (> climatiser), du blé. « Les conditionneurs d'air ronflent dans les murs » LE CLÉZIO. ■ 2 Professionnel qui s'occupe du conditionnement des marchandises. > emballeur. ■ 3 n. m. Produit capillaire destiné à améliorer l'aspect des cheveux. APPOS. Shampooing conditionneur.

■ **CONDOLÉANCES** [kɔ̃dɔ̃leɑ̃s] n. f. pl. – v. 1460 ♦ de l'ancien verbe *condouloir* ; latin *condolere*, de *dolere* « souffrir » ■ Expression de la part que l'on prend à la douleur de qqm. > sympathie. Présenter, offrir, exprimer, faire ses condoléances à l'occasion d'un deuil. — ΕΥΡΤ Toutes mes condoléances ; mes condoléances.

■ **CONDOM** [kɔ̃dɔ̃m] n. m. – 1795 ♦ probabl. de l'anglais *condum*, d'origine inconnue ■ vx ou DIDACT. Préservatif masculin. > capote (anglaise). « Un petit sac de peau de Venise, vulgairement nommé condom » SADE.

■ **CONDOMINIUM** [kɔ̃dɔ̃mjinjɔ̃m] n. m. – 1866 ♦ mot anglais, du latin *dominium* « souveraineté » ■ 1 Souveraineté exercée en commun par deux ou plusieurs États sur un même pays. Des condominiums. ■ 2 (1973) Immeuble en copropriété, dans un pays anglo-saxon (COUR au Canada). ABRÉV. (1985) CONDO. Condos à louer.

■ **CONDOR** [kɔ̃dɔ̃r] n. m. – 1598 ♦ mot espagnol, du quechua du Pérou ■ Oiseau rapace d'Amérique (*falconiformes*), au plumage noir, frangé de blanc aux ailes.

budget pour un usage déterminé. > enveloppe. *Crédits budgétaires. Vote des crédits. Crédits extraordinaires.* ■ 4 **COMPTAB.** Partie d'un compte où sont inscrites les sommes remises ou payées à la personne qui tient le compte. > 2 avoir. *Balance du crédit et du débit. Porter une somme au crédit de qqn. La colonne du crédit sur un relevé de compte.* ■ 5 (1971 ◊ mot anglais américain) Unité de valeur affectée à un module d'enseignement, dans l'enseignement universitaire. *Pour obtenir la licence, 180 crédits sont nécessaires.*

■ **CONTR.** Discredit. Déficience, méfiance. — Emprunt. 2 Débit, doit.

CRÉDIT-BAIL [kredibaj] n. m. — 1966 ◊ de *crédit* et *bail* ■ **ÉCON.** Forme de location portant sur un bien dont le locataire peut, aux termes du contrat, devenir propriétaire (recomm. offic.). > **leasing** (AMÉRIC.). *Acheter des locaux en crédit-bail. Des crédits-bails.*

CRÉDITER [kredite] v. tr. (1) — 1671 ◊ de *crédit* ■ 1 **Rendre** [qqn] créancier d'une certaine somme que l'on porte au crédit de son compte. — **PAR EXT.** *Créditer un compte de telle somme.* ■ 2 **FIG.** *Créditer qqn de qqch.*, lui en reconnaître le mérite, porter à son actif. *On peut le créditer d'une bonne gestion.* ■ **CONTR.** 2 Débitier.

CRÉDITEUR, TRICE [krediteœr, tris] n. — 1723 ; « créancier » XIII^e ◊ de *crédit* ■ **Personne** qui a des sommes portées à son crédit. — **adj.** *Compte créditeur. Solde créditeur d'un bilan.* ■ **CONTR.** 1 Débitier.

CREDO [kredo] n. m. inv. — v. 1190 ◊ mot latin « je crois », par lequel commence le symbole des apôtres ■ 1 **RELIG.** Symbole des apôtres, contenant les articles fondamentaux de la foi catholique. *Dire, chanter le Credo. Des Credo.* — **PAR EXT.** *Le credo d'une religion.* ■ 2 **PAR EXT.** (1771) Principes sur lesquels on fonde son opinion, sa conduite. > foi, principe, règle. *Exposer son credo politique. Des credo.* — En ce sens, on peut aussi écrire un *credo*, des *credos*.

CRÉDULE [kredyl] adj. — 1393 ◊ latin *credulus*, de *credere* « croire » ■ **Qui** croit trop facilement ; qui a une confiance aveugle en ce qu'il entend ou lit. > candide, confiant, naïf, simple ; **FAM.** *gobeur, gogo, jobard.* « *C'est d'ailleurs le propre de l'amour de nous rendre à la fois plus défiant et plus crédules* » **PROUST.** ■ **CONTR.** Défiant, incrédule, méfiant, sceptique, soupçonneux.

CRÉDULITÉ [kredylite] n. f. — fin XII^e ◊ latin *credulitas* → *crédule* ■ **Grande facilité** à croire sur une base fragile. > candeur, confiance, jobardise, naïveté. *Un charlatan qui exploite la crédulité, abuse de la crédulité du public.* « *un être facile à tromper, et qu'elle méprisait pour sa crédulité* » **FRANCE.** ■ **CONTR.** Incrédule, méfiance, scepticisme.

CRÉER [kree] v. tr. (1) — 1155 *creer* ; 1119 *crier* ◊ latin *creare* ■ 1 **RELIG.** Donner l'être, l'existence, la vie à ; tirer du néant. > 1 faire, former. *Dieu créa le ciel et la terre.* ■ 2 **Faire, réaliser** [qqch. qui n'existait pas encore]. > composer, concevoir, élaborer, imaginer, inventer, produire. *Créer une théorie, un style. Créer une chanson. Romancier qui crée des personnages. Créer des formes, des objets.* « *On ne triomphe du temps qu'en créant des choses immortelles* » **CHATEAUBRIAND.** — **PRONOM.** « *La situation doit se créer peu à peu* » **ROMAINS.** **LOC. PROV.** *Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme.* — **ABSOLU** *L'artiste, le poète créent. La joie de créer.* « *Créer, aussi, c'est donner une forme à son destin* » **CAMUS.** ◊ *Créer une entreprise.* > constituer, établir, fonder, instituer, monter, organiser. *Créer une ville* (> bâtir, construire², édifier, élever), *un empire. Cette industrie a créé de nombreux emplois. Créer un poste.* — **Nommer** à un nouvel emploi. *Créer un juge assesseur. Le pape crée les cardinaux.* — (1776) *Créer un rôle, une œuvre musicale*, en être le premier interprète. *Créer un spectacle, l'organiser, le mettre en scène. Créer l'événement.* ■ 3 **Être la cause de.** > 1 causer, engendrer, occasionner, produire, provoquer, susciter. *Le capitalisme ne se conforme pas aux besoins : il les a presque tous créés* » **CHARBONNE.** *Cela va créer un précédent. Mes enfants me créent du souci.* > donner. — **LOC.** *La fonction crée l'organe.* ◊ **SE CRÉER** [qqch.] : susciter pour soi-même. *Elle s'est créé tout un univers.* — *Se créer une clientèle, une réputation.* > se constituer, se faire. ■ 4 **COMM.** Fabriquer ou mettre en vente (un produit nouveau). *Créer un modèle de haute couture. La maison X... a créé et lancé ce produit.* ◊ **PAR EXT. (PERSONNES)** *Elle a été créée de toutes pièces par la pub, les médias.* > fabriquer. ■ **CONTR.** Abolir, abroger, anéantir, anihiler, détruire.

CRÉMAILLÈRE [kremajœr] n. f. — 1549 ; *carneillière* XIII^e ◊ de l'ancien français *cramail*, de même sens, du latin *cremaculus*, d'après le grec *kremastēr* « suspenseur » ■ 1 **Tige de fer munie de crans** qui permettent de la fixer à différentes hauteurs dans une cheminée et d'un crochet pour y suspendre une marmite. *Une cheminée « laissait pendre à une crémaillère, une marmite »* **LA-MARTINE.** — **LOC. FIG.** *Pendre la crémaillère* : fêter son installation dans un nouveau logement. ■ 2 (1680) **TECHN.** Pièce munie de crans, qui permet de relever ou de baisser une partie mobile. *Crémaillères d'une bibliothèque à rayons mobiles.* — **SPECIALTÉ** Tige rectiligne à crans qui s'engrènent dans une roue dentée pour transformer un mouvement de rotation continu en un mouvement rectiligne continu, ou inversement. *Cric à crémaillère. Automobile avec direction à crémaillère. Tramway, funiculaire à crémaillère*, à rail denté pour les très fortes pentes. ■ 3 **FIG. FIN.** *Parités à crémaillère* : parités de change susceptibles d'être révisées par des modifications successives de faible amplitude.

CRÉMANT [kremā] n. m. — 1846 ◊ de *crémer* ■ **Vin pétillant** à mousse légère. *Crémant d'Alsace.*

CRÉMATIION [kremasjɔ̃] n. f. — XIII^e, rare avant 1823 ◊ latin *crematio*, de *cremare* « brûler » ■ **Action de brûler le corps des morts.** > incinération ; **crématorium**.

CRÉMATISTE [krematist] n. — 1960 ◊ du latin *crematio* ou du radical de *crémation* ■ **Adepte de la crémation.** — **adj.** *Mouvement crémationniste.*

CRÉMATOIRE [krematwar] adj. — 1879 ◊ du latin *crematum*, supin de *cremare* « brûler » ■ **Qui a rapport à la crémation.** *Four crématoire*, où l'on réduit les corps en cendres. — **n. m.** *La fumée des crématoires.* **REM.** Le mot évoque généralement les camps d'extermination nazis.

CRÉMATORIUM [krematɔrijɔm] n. m. — 1882 ◊ latin *crematorium*, de *cremare* → *crématoire* ■ **Lieu où l'on incinère les morts, dans un cimetière.** *Des crématoriums.* — **On écrit aussi un crematorium, des crematoriums.** — **REM.** Terme plus technique et plus neutre que *crématoire*.

CRÈME [krem] n. f. et adj. — *crème* 1261 ; *crème* fin XII^e ◊ latin populaire d'origine gauloise *crama*, croisé avec *chrisma* → *chrème* ■ 1 **Matière grasse du lait dont on fait le beurre.** *Crème fraîche. Pot de crème. Crème fleurette. Crème épaisse. Crème allégée. Sauce normande à la crème. Séparer la crème du lait.* > **écrémer.** — **CRÈME FOUETTÉE** ou **CRÈME CHANTILLY.** > chantilly. ■ 2 **FIG. et FAM.** *C'est la crème des hommes, le meilleur des hommes* (> *bonasse*). — *Il fréquente des gens douteux : ce n'est pas la crème.* > gratin (cf. *Le dessus du panier*). ■ 3 (1802) **Entremets composé ordinairement de lait et d'œufs.** *Crème pâtissière. Crème anglaise. Crème renversée. Crème catalane, crème brûlée.* ■ *Crème caramel. Crème au beurre. Tarte à la crème. Chou à la crème. Crème glacée.* ■ *Crème dessert. Crème au chocolat* (> 2 ganache), *au café.* — *Crème de marrons* : purée de marrons sucrée et onctueuse. ◊ *Potage onctueux. Crème d'asperges, de volailles.* > velouté. ◊ (1760) **Liquide de consistance sirupeuse.** *Crème de banane, de menthe.* ■ 4 **Préparation cosmétique pour la toilette et les soins de la peau.** *Crème à raser. Crème de beauté. Tube de crème. Crème de jour, de nuit. Crème hydratante. Crème antiride. Crème solaire. Fard crème et fard poudre.* ◊ **PHARM.** *Crème (dermique)* : préparation molle, moins grasse que la pommade, renfermant une importante quantité d'eau, utilisée comme excipient pour divers produits médicamenteux. ◊ **Produit d'entretien à base de cire ou d'oléine** (> pâte). *Crème pour chaussures.* > cirage. — *Crème à récupérer.* ■ 5 **ADJ. INV.** D'une couleur blanche légèrement teintée de jaune. *Des gants crème.* ■ 6 (1898) **APPOS. INV.** **CAFÉ CRÈME** ou **n. m.** **UN CRÈME** : café additionné d'un peu de crème (plus souvent de lait). *Deux cafés crème ! Un grand crème et des croissants.* ■ **HOM.** *Chrème.*

CRÉMER [kreme] v. intr. (6) — 1580 ◊ de *crème* ■ 1 **RARE** **Se couvrir** de crème, en parlant du lait. — **p. p. adj.** *Cuiv. Créme, ée*, où il entre un peu de crème fraîche. *Sauce créme.* ■ 2 **PAR ANAL.** *Mousse qui crème* (> *crémant*).

CRÉMERIE [kremri] n. f. — 1845 ◊ de *crème* ■ **Magasin où l'on vend des produits laitiers, des œufs.** > *beurrerie, laiterie ; fromager.* ◊ **ANCIENNTÉ** Petit restaurant bon marché (où l'on vendait à l'origine des produits laitiers). — **LOC. FAM. PÈS.** *Changer de crémerie* : quitter un lieu, un établissement pour aller ailleurs. « *On s'emmerde ici... Si on allait dans une autre crémerie ?* » **MAUROIS.**

DÉSHONNEUR [dezonœr] n. m. - 1080 ♦ de *dés-* et *honneur*
 ■ 1 *Le déshonneur*. Perte de l'honneur. > honte, ignominie, indignité, infamie, opprobre. « *Le déshonneur est dans l'opinion des hommes, l'innocence est en nous* » DIDEROT. Se suicider pour échapper au déshonneur. Il n'y a pas de déshonneur à avouer son échec. Tomber, vivre dans le déshonneur. ■ 2 *Un déshonneur*. Ce qui cause le déshonneur. > honte. Souffrir un déshonneur. Obtenir réparation d'un déshonneur. ■ CONTR. Honneur.

DÉSHONORANT, ANTE [dezonɑ̃rɑ̃, ɑ̃t] adj. - 1748 ♦ de *déshonorer*
 ■ Qui déshonore. *Conduite déshonorante*. > avilissant, honteux, infamant. *Cela n'a rien de déshonorant*. ■ CONTR. Digne, honorable.

DÉSHONORER [dezonœr] v. tr. (1) - 1190 ♦ de *dés-* et *honorer*
 ■ 1 Porter atteinte à l'honneur de (qqn). > avilir*, déconsidérer, discréditer, salir. *Déshonorer qqn par des médisances, des calomnies*. > diffamer. *Il a déshonoré sa famille. Cette action l'a déshonoré*. « *On accepte bien de souffrir, mais pas d'être déshonoré* » GIDE. — 10c. *Se croire déshonoré de faire qqch.* : répugner à un acte que l'on croit dégradant et qui ne l'est pas. *Il se croirait déshonoré de travailler de ses mains*. — ABSOLT « *Ce qui déshonore est funeste : un soufflet ne vous fait physiquement aucun mal, et cependant il vous tue* » CHATEAUBRIAND. « *Les honneurs déshonorent* » FLAUBERT. ■ 2 SPÉCIAL. VIEUX (Par référence à la morale sexuelle traditionnelle). *Déshonorer une femme, une jeune fille, la séduire, abuser d'elle*. — *Déshonorer son mari, le tromper*. ■ 3 URÉA. *Faire tort à (qqch.)*. > défigurer, 1 dégrader. « *quittez ce lieu que vous déshonorez de votre ignoble présence!* » COURTELINE. > souiller. — *Déshonorer un édifice par des restaurations maladroites*. > abîmer, déparer. *L'escalier de pierre « était déshonoré de poussière, de crachats et de feuilles de salade » FRANCE*. ■ 4 SE DÉSHONORER v. pron. Perdre l'honneur, se couvrir d'opprobre. « *Les petites gens qui ont de l'honneur valent mieux que les grandes gens qui se déshonorent* » BALZAC. ■ CONTR. Exalter, glorifier, honorer.

DÉSHUILER [dezujil] v. tr. (1) - 1863 ♦ de *dés-* et *huiler* ■ Enlever l'huile de. *Déshuiler la laine*. > dégraisser, dessuinter. ■ CONTR. Huiler.

DÉSHUMANISER [dezymanize] v. tr. (1) - 1647 ♦ de *dés-* et *humaniser* ■ Faire perdre le caractère humain, la dignité d'homme à (qqn, un milieu). « *Son silence même ajoutait à l'exception de son cas, le déshumanisait* » GENET. — p. p. adj. « *Je crois que je mourrai non de vieillesse, mais étouffé par ce monde déshumanisé* » MAURIAU. — adj. **DÉSHUMANISANT, ANTE** ; n. f. **DÉSHUMANISATION**. ■ CONTR. Humaniser.

DÉSHYDRATATION [dezidrɑsɑ̃sɔ̃] n. f. - 1844 ♦ de *déshydrater*
 ■ DIDACT. ■ 1 Opération par laquelle on déshydrate. > dessiccation, lyophilisation. ■ 2 Fait de perdre une partie de son eau (se dit d'un organisme, d'un tissu organique). ■ CONTR. Hydratation.

DÉSHYDRATÉ, ÉE [dezidrate] adj. - 1864 ♦ de *déshydrater*
 ■ Privé de son eau ou d'une partie de son eau. *Champignons déshydratés. Purée déshydratée en flocons*. — *Organisme déshydraté; peau déshydratée*. ♦ FAM. *Assoiffé. Je suis complètement déshydraté*.

DÉSHYDRATER [dezidrate] v. tr. (1) - 1864 ♦ de *dés-* et *hydrater*
 ■ 1 Enlever l'eau de. > dessécher, sécher. *Déshydrater partiellement du gypse pour obtenir du plâtre. Déshydrater des légumes*. > lyophiliser; déshydraté. ■ 2 SE DÉSHYDRATER v. pron. MÉD. Perdre l'eau nécessaire à l'organisme. *Les bébés et les personnes âgées se déshydratent rapidement*. ■ CONTR. Réhydrater.

DÉSHYDROGÉNATION [dezidʁɔʒenasjɔ̃] n. f. - 1829 ♦ de *déshydrogène*
 ■ 1 CHIM. Action de déshydrogène; son résultat. ■ 2 BIOCHIM. Oxydation d'une molécule organique par départ de l'hydrogène, sous l'effet d'enzymes (*déshydrogénases* n. f.). ■ CONTR. Hydrogénation.

DÉSHYDROGÈNE [dezidʁɔʒene] v. tr. (6) - 1834, au p. p. ♦ de *dés-* et *hydrogène* ■ CHIM. Enlever l'hydrogène de. *Déshydrogène un corps*. ■ CONTR. Hydrogène.

DÉSHYPOTHÉQUER [dezipotek] v. tr. (6) - 1846 ♦ de *dés-* et *hypothéquer* ■ OR. Faire cesser d'être hypothéqué. ■ CONTR. Hypothéquer.

DÉSIDÉRABILITÉ [deziderabilite] n. f. - fin XIX^e : *désirabilité* 1883 ♦ du latin *desiderium* ■ ÉCON. Utilité économique.

DESIDERATA ou **DÉSIDÉRATAS** [deziderata] n. m. pl. - 1783 ♦ latin *desiderata*, plur. du neutre *desideratum* → *désirer* ■ 1 DIDACT. Lacune que présente une science, une institution, un livre, etc. *La neurologie a ses desiderata, ses desidératas*. REM. Le sing. *DESIDERATUM* [dezideratɔm] se rencontre encore dans la langue didactique. ■ 2 COUR. Choses souhaitées. > *désir, souhait, vœu. Veuillez nous faire connaître vos desiderata*. > condition, prétention, revendication. — La variante francisée du mot avec accent et s au pluriel est admise.

DESIGN [dizajn; dezajn] n. m. - v. 1965 ♦ mot anglais « dessin, plan, esquisse » ■ ANGLIC. Esthétique* industrielle appliquée à la recherche de formes nouvelles et adaptées à leur fonction (pour les objets utilitaires, les meubles, l'habitat en général). > stylisme (recomm. offic.). *Design industriel. Spécialiste du design*. > designer. « *ce chef-d'œuvre insurpassable de design, la coquille de l'œuf* » TOURNIER. — adj. inv. D'un esthétisme moderne et fonctionnel. *Des meubles design*.

DÉSIGNATIF, IVE [dezɛ̃natif, iv] adj. - 1611 ♦ bas latin *designativus*
 ■ Qui désigne, sert à désigner. > déictique.

DÉSIGNATION [dezɛ̃nasjɔ̃] n. f. - XIV^e, repris XVII^e ♦ latin *designatio*
 ■ 1 Action de désigner. *Désignation d'une personne par son nom, son titre. Désignation des marchandises sur leur étiquette*. ■ 2 Signe linguistique (d'une chose, d'un concept). *Tel mot, telle expression n'est pas une désignation courante de la chose*. > appellation, dénomination. ■ 3 Action de choisir, d'élire (qqn). > choix, élection, nomination. *Désignation d'un délégué, d'un successeur*. ■ CONTR. Révocation.

DESIGNER [dizajɛ̃r; dezajɛ̃r] n. - 1969 ♦ de *design*, d'après l'anglais américain *designer* ■ ANGLIC. Spécialiste du design. > créateur, dessinateur, styliste (n). *Un designer de carrosseries*. — PAR EXT. Décorateur qui adopte le style « design ». *Hôtel refait par une designer*.

DÉSIGNER [dezɛ̃je] v. tr. (1) - 1377, rare avant XVI^e : *désiner* v. 1265 ♦ latin *designare*, de *signum* « signe »

□ ■ 1 Indiquer de manière à faire distinguer de tous les autres, par un geste, une marque, un signe. > marquer, montrer, signaler. *Désigner un objet, un endroit du doigt, en le montrant. Cette allusion le désigne clairement. Désigner qqn par son nom, par un diminutif*. > appeler, dénommer, nommer. ■ 2 **DÉSIGNER QQN** À (l'attention, l'admiration, etc.). > signaler. *Désigner qqn à la vindicte* publique*. ■ 3 Être le signe linguistique de. > dénommer, nommer, représenter, signifier. « *Une institution est quelquefois expliquée par le mot qui la désigne* » FUSTEL DE COULANGES.

□ ■ 1 (1690) Choisir (qqn) pour une activité, un rôle, une dignité. > appeler, choisir, nommer. *Désigner un rapporteur. Il a été désigné pour entreprendre les recherches. Désigner par un vote*. > élire. *Désigner qqn pour représenter*. > déléguer. — *Le président désigné a été investi. Son successeur désigné*. ■ 2 (Sujet chose) > destiner (à), qualifier. *Ses qualités le désignent pour ce rôle*. — *Il est tout désigné pour remplir ce rôle*, nul n'est plus qualifié que lui.

DÉSILICIAGE [desilɛ̃sɛ̃ʒ] n. m. - 1959 ♦ de *dé-* et *silice* ■ TECHN. Traitement des eaux industrielles pour en éliminer la silice.

DÉSILLUSION [dezi(l)ylzjɔ̃] n. f. - 1834 ♦ de *dés-* et *illusion* ■ Perte d'une illusion. > déboire, déception, désappointement, désenchantement, mécompte. « *J'ai rarement éprouvé des désillusions, ayant eu peu d'illusions* » FLAUBERT. *Quelle désillusion!* — *La désillusion* : le désillusionnement. ■ CONTR. Illusion.

DÉSILLUSIONNEMENT [dezi(l)ylzjɔ̃nmɑ̃] n. m. - 1828 ♦ de *désillusionner* ■ URÉA. Action de faire perdre ses illusions à qqn; fait d'être désillusionné, d'éprouver une désillusion.

DÉSILLUSIONNER [dezi(l)ylzjɔ̃ne] v. tr. (1) - 1828 p. p. ♦ de *dés-* et *illusionner* ■ Faire perdre une illusion à (qqn). > décevoir, désappointer. *Il a été bien désillusionné*. ■ CONTR. Illusionner.

DÉSINCARCÉRATION [dezɛ̃karsɛ̃rasjɔ̃] n. f. - 1972 ♦ de *dés-* et *incarcération* ■ TECHN. Dégagement des personnes prisonnières d'un véhicule accidenté ou d'un ascenseur. *Matériel de désincarcération*.

DÉSINCARCÉRER [dezɛ̃karsɛ̃re] v. tr. (6) - 1980 ♦ de *dés-* et *incarcérer* ■ Procéder à la désincarcération de (qqn). *Les pompiers ont désincarcéré les victimes*.

DÉTÉRIORATION [deterjɔrasjɔ̃] n. f. - xv^e ♦ bas latin *deterioratio*, de *deterior* «pire» ■ 1 Action de détériorer, de se détériorer ; son résultat. > dégât, 1 dégradation, dommage, ruine. *Détérioration d'un appareil, d'une machine. Détérioration de marchandises.* > avarie. *Détérioration volontaire.* > sabotage ; vandalisme. ■ 2 FIG. > abaissement, baisse, déclin. *Détérioration des conditions de vie, de l'atmosphère politique.* > 1 dégradation, pourrissement. ■ 3 PSYCHIAT. *Détérioration mentale* : affaiblissement irréversible des facultés mentales. ■ CONTR. Amélioration.

DÉTÉRIORER [deterjɔre] v. tr. (1) - 1411 ♦ bas latin *deteriorare*, de *deterior* «pire» ■ 1 Mettre (une chose) en mauvais état, de sorte qu'elle ne puisse plus servir. > abîmer*, 1 dégrader, endommager ; FAM. amocher, esquinter, rétrograder. *Détériorer un appareil, une machine.* > détraquer, saboter. *L'humidité détériore les fresques.* PRONOM. *Se détériorer* : s'altérer. — Du vieux matériel détérioré. > usé. ■ 2 FIG. *Détériorer sa santé par des excès.* > détruire, nuire (à), ruiner. *Ces ignominies «risquent de détériorer sans remède l'humanité même» PÉOUV.* > corrompre, dépraver, pervertir. — PRONOM. > dégénérer, se dégrader, se délabrer, dépérir. «*cette mélancolie des gens qui ont été beaux, recherchés, aimés et qui se détériorent tous les jours*» MAUPASSANT. *La situation se détériore.* > empirer, se gâter, se pourrir. ■ CONTR. Améliorer, réformer. Raccorder, réparer, entretenir.

DÉTÉRMINABLE [determinabl] adj. - xviii^e : «détérminé» fin xii^e ♦ de *déterminer* ■ Qui peut être déterminé, précisé. *Grandeur déterminable.* ■ CONTR. Indéterminable.

DÉTÉRMINANT, ANTE [determinɑ̃, ɑ̃t] adj. et n. m. - avant 1662 ♦ de *déterminer*

■ adj. ■ 1 Qui détermine (1^o) : qui sert à déterminer. > caractéristique. *Motif déterminant. Cause déterminante.* ■ 2 Qui décide d'une chose ou d'une action. > essentiel, décisif, prépondérant. *Ton rôle a été déterminant dans cette affaire.*

■ n. m. ■ 1 (1877) GRAMM. Vx Élément ajouté à un radical. > morphème. — MOD. Mot qui en détermine un autre ; complément d'un déterminé (> *détermination*, 1^o). — (xx^e) LING. Constituant du syntagme nominal (article, adjectif et complément du nom) ; SPÉCIALT. Membre de la classe de morphèmes grammaticaux portant les marques du genre et du nombre du nom qu'ils actualisent (articles, adjectifs possessifs, démonstratifs, indéfinis, numéraux, interrogatifs...). ■ 2 MATH. Nombre défini par un algorithme sur une matrice carrée d'ordre *n*, introduit en vue de résoudre un système d'équations linéaires. ■ 3 Facteur déterminant (en général). — IMMUNOL. *Déterminants antigéniques* : sites particuliers d'un antigène, responsables de sa affinité spécifique pour un anticorps.

DÉTÉRMINATIF, IVE [determinatif, iv] adj. - v. 1460 ♦ qui détermine ♦ de *déterminer* ■ 1 (fin xvii^e) GRAMM. Qui détermine, précise le sens d'un mot. *Adjectif déterminatif* (opposé à *qualificatif*) : déterminant qui introduit sous un aspect particulier le nom qu'il précède (adjectifs numéraux, possessifs, démonstratifs, indéfinis). SUBST. *Un déterminatif.* ♦ *Complément déterminatif* (d'un nom, d'un adjectif, d'un adverbe) : complément se subordonnant au nom, à l'adjectif, etc., le plus souvent par une préposition, pour en limiter l'extension (ex. un manteau *d'hiver* ; il est incapable *de cela*). ■ 2 LOG. *Proposition déterminative* : proposition incidente qui restreint le terme auquel elle se rapporte (opposé à *explicative*).

DÉTÉRMINATION [determinasjɔ̃] n. f. - xiv^e ♦ latin *determinatio* ■ 1 Action de déterminer, de délimiter avec précision ; état de ce qui est déterminé. > caractérisation, définition, délimitation, fixation, limitation. *Détermination de la longitude, de la latitude d'un lieu.* > estimation. ♦ MATH. *Détermination d'une solution.* > 1 calcul, résolution (d'équation), mesure (d'un angle, d'une longueur). ♦ LING. Le fait de déterminer (un terme). SPÉCIALT. Individualisation du substantif (précédé alors par un *déterminatif*). ■ 2 PHILOS. Relation entre deux éléments de connaissance, de telle façon que, de la connaissance du premier, il est possible de déterminer le second. *La détermination d'un phénomène* (soumis au déterminisme*). *La détermination d'un acte humain, par le milieu.* ■ 3 COUR. Résultat psychologique de la décision. > intention, 1 parti, résolution. *Sa détermination était bien arrêtée.* «*Je pris et rejetai mille déterminations, fis et défis mille plans*» DUHAMEL. ♦ Attitude d'une personne qui agit sans hésitation, selon les décisions qu'elle a prises. > décision, fermeté, résolution, ténacité, volonté. *Agir avec détermination. Faire preuve de détermination.* ■ CONTR. Indétermination ; imprécision, 3 vague. Indécision, irrésolution.

DÉTÉRMINÉ, ÉE [determine] adj. et n. m. - xiv^e ♦ de *déterminer* ■ 1 Qui a été précisé, défini. > 2 arrêté, certain, 1 précis. «*il faut une quantité déterminée de force pour soulever un poids déterminé*» BALZAC. *Un objectif bien déterminé. Pour une durée déterminée.* > délimité. — LING. Substantif déterminé. Terme déterminé. n. m. Le déterminé et le déterminant. ■ 2 Qui se détermine, se décide. > décidé, résolu. *C'est un homme déterminé. Un air déterminé. Il est déterminé dans ses résolutions.* > 1 ferme, inébranlable. ■ 3 PHILOS. Soumis au déterminisme. *Phénomènes entièrement déterminés.* ■ CONTR. Indéfini, indéterminé. Hésitant, irrésolu. Aléatoire.

DÉTÉRMINER [determine] v. tr. (1) - 1119 ♦ latin *determinare* «marquer les limites de» → terme ■ 1 Indiquer, délimiter avec précision, au terme d'une réflexion, d'une recherche. > caractériser, définir, délimiter, établir, évaluer, fixer, marquer, préciser, spécifier. *Déterminer le sens d'un mot. Déterminer les détails d'une entreprise, d'une expédition.* > régler. *L'heure du crime est difficile à déterminer.* > apprécier, calculer, estimer, évaluer, mesurer. *Déterminer la cause de la panne.* > découvrir, détecter. *Déterminer la nature d'une maladie.* > diagnostiquer. — *Déterminer un emplacement.* > localiser, situer. *Déterminer l'auteur d'un texte.* > identifier, rechercher. ♦ PHILOS. *Déterminer un concept*, spécifier les caractères compréhensifs de ce concept. > caractériser, définir. ♦ MATH. *Déterminer l'inconnue d'un problème, les racines d'une équation.* ♦ LING. Terme (> *déterminant, déterminatif*) qui en détermine un autre (> *déterminé*). *L'adjectif démonstratif détermine le nom.* ■ 2 Fixer par un choix. *Le lieu et l'heure de la réunion restent à déterminer.* > arrêter, décider, régler ; convenir. ■ 3 Entraîner la décision volontaire de (qqn). > décider ; 1 amener, conduire, engager, entraîner, inciter, persuader, 1 porter, pousser. *Déterminer qqn à l'action, à agir. Ses amis l'ont déterminé à partir.* «*rien ne le détermine à préférer les unes aux autres [les idées], il demeure donc dans la perplexité*» BUFFON. ♦ PRONOM. SE DÉTÉRMINER À : prendre la détermination, la décision de. > se décider, se résoudre, 1 vouloir. *Il ne peut se déterminer à renoncer.* — PASSIF Être déterminé à agir (> *déterminé*). ■ 4 (CHOS) Être la cause de, être à l'origine de (un phénomène, un effet). > 1 causer ; 1 amener, conditionner, déclencher, entraîner, produire, provoquer. *Causes qui déterminent une insurrection. Je crois «que les progrès de l'industrie déterminent à la longue quelque adoucissement dans les mœurs» FRANCK.* ♦ *Conditions qui déterminent l'action humaine* (> *déterminisme*). ■ CONTR. (du 3^e) Détourner, empêcher (de).

DÉTÉRMINISME [determinism] n. m. - 1827 ♦ allemand *Determinismus* (fin xviii^e) ■ 1 Principe scientifique suivant lequel les conditions d'existence d'un phénomène sont déterminées, fixées absolument de telle façon que, ces conditions étant posées, le phénomène ne peut pas ne pas se produire. > causalité. «*il y a un déterminisme absolu dans toutes les sciences*» C. BERNARD. — *Déterminisme psychologique. Déterminisme historique.* ■ 2 Doctrine philosophique suivant laquelle tous les événements, et en particulier les actions humaines, sont liés et déterminés par la chaîne des événements antérieurs. ■ CONTR. Indéterminisme, hasard, Liberté.

DÉTÉRMINISTE [determinist] adj. et n. - 1811 ♦ allemand *determinist* (1788) ■ Qui est relatif au déterminisme. *Hypothèse déterministe. Philosophie déterministe.* ♦ Partisan du déterminisme.

DÉTERRAGE [deteraʒ] n. m. - 1888 ; «action de retirer de terre» 1874 ♦ de *déterrer* ■ 1 AGRIC. Action de soulever de terre le soc d'une charrue. ■ 2 (1911) Action de chasser certaines bêtes (renard, blaireau) dans leur terrier à l'aide d'un chien.

DÉTERRÉ, ÉE [deterɛ] n. - de *déterrer* ■ LOC. FAM. *Avoir un air, une mine, une gueule de détéré* : avoir mauvaise mine, un visage pâle, défat comme celui d'un cadavre. *Avoir l'air d'un détéré.* «*et le matin on se revoit avec des figures de détérés*» FLAUBERT.

DÉTÈREMENT [determɑ̃] n. m. - 15^e ♦ de *déterrer* ■ Action de déterrer (un objet, un cadavre). *Détèrement d'un mort.* > exhumation. ■ CONTR. Enterrement.

DÉTERRER [deterɛ] v. tr. (1) - v. 1160 ♦ de *dé-* et *terre* ■ 1 Retirer de terre (ce qui s'y trouvait enfoui). *Déterrer un arbre, des pommes de terre.* > arracher. *Déterrer un trésor. Déterrer la hache* de guerre.* «*Les hommes qui se faisaient tuer en détarrant des obus*» DUHAMEL. — SPÉCIALT. *Déterrer un mort.* > exhumer. ■ 2 (xv^e) FIG. Découvrir (ce qui était caché). > FAM. dénicher. «*je déterrai dans les archives de l'ambassade une lettre*» CHATRAUBRIAND. — Tirer de l'oubli. > 1 ressortir, ressusciter. «*Elle enfouissait ses griefs et les détérait des semaines après*» MAURIAE. ■ CONTR. Enfouir, enterrer. Cacher.